SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ADOPTION RÈGLEMENT 506-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement 506-1 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation 506 qui vise à permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 logements dans la zone P-02 est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, ou sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 23ième jour du mois de février 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement *506-1* relatif au zonage du périmètre d'urbanisation 506 qui vise à permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 logements dans la zone P-02 à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 23 février 2026 entre 15h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 234ième jour du mois de février 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière